

Barème d'honoraires

Applicable au 30/11/2018

Honoraires sur transactions d'immeubles Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de acquéreur

De 0 € à 150 000 €	7% TTC
De 150 001 € à 250 000 €	6% TTC
Au delà de 250 000 €	5% TTC
Terrain ou Local	10% TTC
Parking ou Box	3000 € TTC



LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SARL ADLG

25, Boulevard Charles De Gaulle 95110 SANNOIS

RCS Pontoise : 821 038 759 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 9501 2017 000 018 771

Garantie Financière de 200000 € Par VERSPIEREN - ALLIANZ